



AUCAMVILLE

PM 219.2022

ARRETE DU MAIRE

PORTANT FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE L'ESPACE DE LOISIRS CLAUDE CORNAC

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande du service Culture, Sport et Vie Associative d'Aucamville en date du 02 septembre 2022,

Considérant la nécessité d'assurer le bon déroulement et la sécurité des participants de la course caritative « Tous unis pour Lenny » organisée par l'Association REV,

ARRETE

Article 1 : L'espace de loisirs Claude Cornac sera exceptionnellement fermé le dimanche 11 septembre 2022, de 06 heures à 14 heures, en vue d'assurer le bon déroulement de la course caritative « Tous unis pour Lenny » organisée par l'Association « REV ».

Article 2 : Seule pourra être autorisée la circulation des véhicules des bénévoles, des membres de l'Association « REV » et des services de secours et d'intervention prioritaires.

Article 3 : La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la Force Publique sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. L'affichage de l'arrêté sur le site est à la charge de la Police municipale.

Article 4 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse* ou sur l'application informatique *Télérecours*, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, le 05 Septembre 2022

Le Maire,



Gérard ANDRE

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).